

République Algérienne Démocratique Et Populaire

=====000=====

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

-----000-----

DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES

BUREAU DE RECETTE

ة

-----000-----

كبريات

AVIS IMPORTANT

Les contribuables dépendant de la Direction des Grandes Entreprises sont informés qu'en application de la note n°003/2009 datée du 06/01/2009 émanant de la Direction Générale du Réseau et des Systèmes de Paiement de la Banque d'Algérie, **les chèques non normalisés émis après le 31/03/2009 ne seront plus admis aux échanges.**

Aussi, tout chèque **non normalisé** présenté après cette date en paiement des différents impôts et taxes sera **automatiquement rejeté** par la Recette DGE.